guerre et il était condamné à 10 ans de travaux forcés, mais le lendemain, il passait devant un second conseil de guerre qui, cette fois, le condamna à mort.

Après 67 jours d'angoisses, il apprenait que cette peine capitale était commuée en 15 ans de travaux forcés, que le brave passa dans les prisons de Rheinbach du 27 novembre 1917 jusqu'au 29 janvier 1918, et de Brandenburg du 1er février au 17 novembre 1918, date où il put enfin rentrer en France.

Pour sa belle conduite, M. Vanegscho a reçu, aussitôt après l'armistice, la « British War Medal » de l'armée anglaise.

Ce courageux patriote est aussi médaillé du travail et fut occupé du 27 septembre 1881 jusqu'en août 1914, chez MM. Henri Labbe et Fils. Il est actuellement employé à l'Hôpital de la Fraternité.

Nous lui adressons nos sincères félicitations.

MORT DE M. F. BESSAY, ANCIEN COMBATTANT DE 1870. — Nous apprenons la mort de M. Félix Bessay, ancien banquier à Amiens médaillé de 1870-71, décédé dans sa 73e année.

Les funérailles de M. Bessay seront célébrées le jeudi 2 février, à 9 heures, en l'église Saint-Martin.

A LA HUITIEME COMMISSION ARBITRALE DES LOYERS DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE (Section B.). — Il sera procédé, le 13 février courant, à 9 heures du matin, en la salle du Palais de Justice de Roubaix, salle d'audience justice de paix, au tirage au sort des assesseurs appelés à siéger pendant la session de la huitième Commission arbitrale des loyers de l'arrondissement de Lille (section B), qui s'ouvrira à Roubaix le 27 février 1922.

HALLE FLIPO : Beurre extra recommandé 12.50, bonne qualité 10 fr. Fromage : très beau choix de Hollande, Chester, Gruyère, Gouda, etc., prix très avantageux. Pain d'épices 3 et 3.75. Vin 1.00. Café 8.50. Margarine 5.00. 85881d

M. JEAN DESRUELLES REÇOIT LA MEDAILLE DU ROI ALBERT. — M. le Consul de Belgique à Lille, ayant reçu, lundi, au lieutenant de réserve Jean Desruelles, la médaille du Roi Albert, que vient de lui conférer Sa Majesté le Roi des Belges « pour reconnaître le dévouement dont il a fait preuve dans les œuvres de guerre ».

Le lieutenant Desruelles a rendu de nombreux services en captivité aux officiers alliés, blessés et malades en leur donnant ses soins, en organisant des cours journaliers de gymnastique et de rééducation physique et en facilitant des évasions.

M. Desruelles, qui est déjà titulaire de la Croix de guerre et des insignes d'officier de l'Instruction publique et de nombreux ordres français et étrangers, est le dévoué secrétaire général de la « Fraternelle des Combattants Roubaisiens », président de la Société de gymnastique l' « Ancienne ». Il fait partie de nombreux Comités de notre ville.

Nous lui adressons nos vives félicitations pour cette haute distinction si méritée.

AU GRAND HOTEL. — Très belle salle dimanche soir au premier Dîner-Concert du Grand-Hôtel. Beau succès de débuts. Bon orchestre.

UNE MANIFESTATION DE SYMPATHIE A LA « GRANDE-FANFARE ». — La « Grande-Fanfare » de Roubaix s'est rendue, dimanche, chez M. E. Dehem, son président pour le féliciter de sa nomination au grade d'officier d'Académie.

Sous la direction de M. Derutyr, la Société exécuta avec beaucoup de brio quelques morceaux au domicile de M. Dehem.

M. J. Petit, vice-président, prit la parole au nom de toute la Société, pour remercier M. Dehem de tout ce qu'il a fait pour la Société depuis son entrée comme simple musicien, en 1893; il le félicita chaudement de la distinction si méritée que vient de lui accorder le gouvernement de la République. Il lui en remit les insignes au son de la « Marseillaise » et fit des vœux pour que le président reste encore longtemps à la tête de la fanfare. M. Dehem très touché de cette grande marque de sympathie de la part de ses sociétaires, les remercia de tout cœur, promettant qu'il ferait toujours, même l'impossible pour le plus grand bien de la Société et proposa un chaleureux vivat à la prospérité de la « Grande-Fanfare » de Roubaix. Plusieurs musiciens et chanteurs se firent entendre, et la soirée se termina assez tard. Ce fut une vraie réunion de famille, selon la tradition de la « Grande-Fanfare » de Roubaix.

LA QUESTION DES BAUX EMPHYTHÉOTIQUES AVEC LES HOSPICES. — Le Tribunal civil de Lille a la date du 3 Novembre 1921, a jugé que les baux emphythéotiques n'étaient pas des baux à loyer, et qu'en conséquence les détenteurs des baux ci-dessus visés n'avait pas le droit à la prorogation prévue par la loi du 9 mars 1918. Il en résulte aussi que le droit à la prorogation des sous-locataires des dits baux tombe également par l'application de l'adage « nemo dat quod non habet », le sous-locataire ne pouvant avoir, vis à vis du propriétaire, plus de droits que le locataire principal.

Pour sauvegarder leurs droits, les arrentataires ont formé un comité de défense, pour porter en appel cette décision qui lésérait beaucoup d'intéressés de Roubaix et Tourcoing.

Les arrentataires, désireux d'adhérer au groupement, sont priés de bien vouloir assister à la réunion qui aura lieu le vendredi 3 février à 4 heures, Café Belle Vue, Rue Neuve à Rx. 85848b

LES PRIX DE VENTE DE LA VIANDE DE CHEVAL. — Par arrêté du maire, les prix de vente de la viande de cheval ne pourront dépasser ceux indiqués ci-après:

Filet, le kil., 10 fr.; aloyau, le kil. 8 fr.; bœufteck, le kil., 5.50; pot au feu, le kil., 1.50; graisse, le kil., 1.50; os, le kil., 0.30.

Ces prix, dit l'arrêté, sont toujours révisables et les modifications à y apporter seront portées immédiatement à la connaissance des intéressés et du public.

Cette taxe est applicable à toute la viande de cheval mise en vente sur le territoire de la ville de Roubaix.

Sur chaque morceau de viande mise en vente le prix doit être affiché d'une façon très apparente. Il doit y avoir autant de prix indiqués que de qualités vendues de façon que les consommateurs trouvent, dans chaque boucherie, un morceau de la qualité qu'ils désirent acquérir.

La vente à des prix supérieurs à ceux indiqués ci-dessus est formellement interdite. Toute infraction sera punie conformément aux lois. Les personnes à qui il serait réclamé un prix supérieur, sont invitées, dans l'intérêt général, à le faire constater par deux témoins et à en aviser de suite M. le commissaire central de police, où M. le capitaine de gendarmerie.

PROMOTION VIOLETTE. — Au Cœur d'Or, Roubaix. Spécialité de décorations officielles et joaillerie. Objets d'art, bronze. 85882d

EN POLOGNE. — Aujourd'hui, mardi, 31 janvier, à 8 heures, rue Lesueur 7, (Maison des Œuvres), M. le chanoine Delsaux donnera une très belle conférence avec projections documentaires et chants lumineux : « La résurrection de la Pologne ».

La salle sera chauffée.

AU CŒUR D'OR, Roubaix. — Régulateurs depuis 75 fr. Carillons 4/4 depuis 295 fr., garantis et livrés à domicile. 85602

MANIFESTATION DE SYMPATHIE. — Le personnel de MM. Les Fils d'Alfred Motte, fabricants, s'est donné rendez-vous, samedi après-midi, pour offrir à son directeur, M. Clovis Segard, un souvenir et ses marques d'attachement, à l'occasion de la distinction que vient de lui conférer le gouvernement.

M. Fernand Motte, devant partir en voyage, avait tenu à présenter à M. Segard ses vifs regrets de ne pouvoir assister à cette réunion et le félicitait de voir régner dans son établissement une cordialité et une union parfaite entre le personnel et la direction.

JOUETS et Objets de ménage sont donnés gratis par la **Chinoise Pasteur.** 83405

CONTRAVENTIONS. — Ce n'est pas pour ivresse d'un client dans son commerce que Mme Coupé, née Aline Destroyes, cabaretière, boulevard de Strasbourg, a été l'objet d'un procès-verbal de la gendarmerie, mais pour défaut d'affichage du texte de la loi sur la répression de l'ivresse publique.

PARFUMERIE gros, Savon, Devos, 19 Gde-Rue. (2

IL EST INTERDIT DE LAISSER DANSER. — Procès-verbal a été rédigé à la charge de M. Constant Lemonnier, 37 ans, cabaretier, rue d'Alger, 81, pour avoir laissé danser dans son établissement sans autorisation spéciale.

CROIX

RECENSEMENT DES AUTOMOBILES ET DES CHEVAUX. — Voici les résultats du recensement des automobiles et des chevaux pour la Ville, en 1921 : autos touristes, 19; autos camions, 38; motocyclettes, 13; nombre de chevaux, 164.

WASQUEHAL

FUNERAILLES DE SOLDATS, MORTS POUR LA FRANCE. — Les funérailles de MM. Emile Clément, soldat au 169e R. I., tué le 26 septembre 1914, dont les parents demeurent place de la République; Hector Hellemacq, du 275e R. I., dont la famille demeure rue de Croix, tué le 10 mars 1916; et Henri Jansegers, du 9e B. C. P., tué le 26 novembre 1914, dont les parents habitent 142, rue Christophe-Colomb, ont été célébrées, dimanche, en l'église Saint-Nicolas, au milieu d'une sympathique assistance.

Une délégation du Conseil municipal, de la Fraternelle des Combattants Roubaisiens, de la section des Mutilés, des sociétés de Secours Mutuels La Fraternelle et le Ralliement y assistaient.

Au cimetière, M. Henri Détailleur, maire, a rappelé les mérites de ces trois braves enfants de la commune, morts en accomplissant leur devoir de Français.

WATTRELOS

L'approbation des comptes du Ravitaillement par la majorité du Conseil municipal

UNE COMMUNICATION DE LA MINORITÉ RÉPUBLICAINE

Les conseillers municipaux de la minorité républicaine nous prient de publier la communication suivante :

Au cours de la séance de jeudi, la majorité socialiste, malgré les critiques sévères et justifiées de M. Vandendriessche, a approuvé les comptes de liquidation du Ravitaillement.

Quelle est l'importance de cette nouvelle approbation? La question du Ravitaillement et notamment celle des appointements prélevés sur les fonds de ce service par MM. Lecomte et Raimbaut, peut-elle être considérée comme définitivement réglée?

Nous ne le pensons pas.

Elle ne sera définitivement résolue que lorsque l'autorité supérieure — la Préfecture — aura approuvé la délibération. La Préfecture approuvera-t-elle? C'est douteux.

M. Vandendriessche a signalé des manquants considérables, sortis en écritures, sans justification suffisante, sans constatation officielle par la Commission municipale de contrôle du Ravitaillement, donc sans procès-verbaux de perte régulièrement établis et signés : 3.569 kilos de sucre; 5.983 boîtes de lait; 686 kilos de cacao, dont 400 kilos détruits; 2.000 kilos savon blanc; 126 paires de chaussures; 7.256 kilos de saindoux; 1.389 kilos de corned-beef; 7.516 œufs; 867 kilos de fromage, en tout pour 107.000 fr.

Il ne semble pas possible que l'autorité préfectorale laisse passer de telles irrégularités.

Quant au prélèvement, par les adjoints, d'appointements sur les fonds du Service, nous croyons pouvoir dire qu'aucun vote du Conseil municipal ne pourrait être approuvé par l'autorité supérieure.

Nous ne pouvons faire mieux que de reproduire la lettre que nous avons adressée à ce sujet, le 3 décembre, à M. le Préfet du Nord :

Wattrelos, le 3 décembre 1921.

Les Soussignés, membres du Conseil Municipal de Wattrelos à Monsieur le Préfet du Nord, à Lille.

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de vous confirmer notre lettre du 7 novembre 1921, vous signalant l'abus de pouvoir, l'acte illégal commis le jeudi soir, 3 novembre, par Monsieur René Briffaut, maire de Wattrelos.

Il nous semble que cet incident ne peut absolument pas rester sans suite, — qu'un Maire ne peut pas se permettre de ne pas ouvrir une séance lorsque les membres en exercice sont présents en majorité; — qu'un tel acte doit être interdit, surtout lorsqu'il est prouvé — comme c'est le cas ici — qu'il n'agit ainsi que parce qu'il craint d'être désapprouvé, au cours de la séance, par la majorité des membres présents à une délibération.

Nous comptons donc, Monsieur le Préfet, qu'une sanction se prise et que vous voudrez bien nous en informer par retour adressée à notre secrétaire, Monsieur Léon Beausire 48, rue de la Bonitillerie, Wattrelos.

A cette mesure, nous sommes obligés, Monsieur le Préfet, de vous demander d'en ajouter une autre: l'annulation de la délibération du Conseil Municipal prise dans sa séance du 30 novembre au sujet des prélèvements de 300 francs par mois, que Messieurs Lecomte et Raimbaut adjoints ont opérés à leur profit sur les fonds du Ravitaillement municipal.

En se faisant, Messieurs Lecomte et Raimbaut ont commis un acte répréhensible. Jusqu'à présent, seuls les membres de la minorité républicaine et le conseiller communiste en avaient jugé ainsi. Mercredi soir, 30 novembre, tous les autres membres du Conseil ont marqué eux aussi, leur désapprobation (même Monsieur le Maire qui, jusqu'alors avait soutenu ses adjoints) en adoptant ces termes de leur ordre du jour:

« La majorité du Conseil regrette que ses délégués se soient rétribués, etc... »

Tout le Conseil Municipal, Monsieur le Maire compris, est ainsi d'avis que les deux adjoints ont mal agi. Mais ceux-ci sont-ils excusables, comme le mentionne la suite du dit ordre du jour, parce que « la rétribution d'étrangers au Conseil Municipal aux mêmes fonctions n'aurait pas été moindre »? Nous ne le pensons pas :

1° Parce que, d'abord, personne ne les a désignés pour remplir ces fonctions, pas même Monsieur le Maire qui, avec tous les conseillers socialistes présents, a adopté l'ordre du jour exprimant « regret que les adjoints se soient rétribués eux mêmes »;

2° Parce que l'utilité de nommer deux gérants au Ravitaillement n'a jamais été reconnue, ni même démontrée. Il peut être facilement prouvé, au contraire que les distributions, la garde des magasins, la comptabilité du Ravitaillement étaient assurées par le personnel de ce service. Des gérants étaient complètement inutiles à côté de la Commission spéciale nommée par le Conseil dans sa séance du 22 Avril 1920 (commission chargée de recevoir les offres des fournisseurs, de les examiner et d'y donner suite, s'il y a lieu);

3° Parce que Messieurs Lecomte et Raimbaut reçoivent déjà une rémunération pour le temps passé à la Mairie dans la journée, et aux séances d'administration, le soir. Dans la séance du Conseil du 22 avril 1920 (alors que déjà Messieurs Lecomte et Raimbaut touchaient 300 fr. par mois sur les fonds du Ravitaillement, mais à l'insu du Conseil) nos collègues Meurisse et Beausire ont demandé des explications sur le crédit de 10.000 francs pour frais de représentation du Maire, chiffre qu'ils trouvaient excessif. Il leur fut répondu (pages 143-144 du Bulletin communal) :

Par M. Raimbaut : Ce crédit ne va pas en entier au Maire.

Par M. Dobigies : Si vous divisez cette somme de 10.000 fr. en trois, le Maire et les deux adjoints vous devez constater que le crédit n'est pas trop élevé.

Par M. Lecomte : Mais vous ne comptez pas que les adjoints sont à la Mairie le matin et vous ne comptez pas les séances du Conseil d'administration.

Si Messieurs Lecomte et Raimbaut recevaient une rémunération — déjà critiquée — il n'y a pas de raison de les payer deux fois.

La délibération du 30 novembre fut-elle légale, ne peut donc, ne trouver-vous pas? être approuvée. Mais elle est illégale et pour deux raisons:

La première, c'est que le nombre de conseillers présents à cette délibération et au vote n'étaient pas suffisant; le quorum n'était pas atteint. Si Messieurs Lecomte et Raimbaut comptaient comme membres en exercice pour la fixation du quorum (lequel, pour un Conseil de 27 membres, est de 14) ils ne pouvaient contribuer à former l'effectif minimum exigé par l'art. 50 de la loi municipale et le Conseil, réduit à treize membres, ne pouvait valablement délibérer. (La loi Municipale, Commentaires de la loi du 5 avril 1884, par Léon Morgand, p. 382-384, art. 316-319).

La seconde raison, c'est que, aux termes de ladite loi municipale (art. 74), les fonctions de maire, adjoints, conseillers municipaux, sont gratuites: — Le Maire seul ou celui qui en fait fonction, peut toucher des frais de représentation; — que l'indemnité accordée au Maire et indirectement aux adjoints, ne doit pas être un traitement déguisé (Circul. minist. 15 Mai 1884). L'esprit et la lettre de la loi, à ce sujet sont très clairs. Pour bien marquer sa volonté, le législateur a eu soin de spécifier (Art. 32-10°) : parmi les électeurs ne pouvant être conseillers municipaux, ni Maire, ni adjoints, par conséquent, « les agents salariés de la commune ». Ainsi, Messieurs Lecomte et Raimbaut, adjoints, ne peuvent être salariés de la commune : — ou, salariés de la commune, ils ne peuvent être adjoints.

Pour toutes ces raisons, nous vous prions, Monsieur le Préfet : d'annuler la délibération du mercredi soir, 30 novembre; — de prévenir Monsieur le Maire de Wattrelos, en son remplacant, que toute nouvelle délibération sur cette question serait d'ores et déjà annulée;

Et d'inviter Messieurs Lecomte et Raimbaut à verser entre les mains du Receveur Municipal, les sommes qu'ils ont indûment touchées.

Confiants en votre impartialité et en votre esprit de justice, nous comptons que vous donnerez à notre requête, demande d'application de la loi, une suite favorable, et vous prions de recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signés) : Applincourt, Beaustre, Blankaert, Carpentier, Castelain, Destombes, Doyen, Hage, Meurisse, Monnet, Vandendriessche, Watteau.

La sanction réclamée contre M. Briffaut, maire, pour son... inconvenance du 3 novembre, a pu être prise. S'il en est ainsi, on comprendra que ni la Préfecture, ni la Mairie, n'étaient tenues de la publier!!!

Quant à l'affaire du Ravitaillement, il ressort de notre lettre et des réflexions qui la précèdent, qu'il y a lieu d'attendre la décision que doit prendre l'autorité préfectorale sur cette question qui préoccupe si vivement tous les Wattrelosiens, à quelque partie de l'opinion qu'ils appartiennent.

Nous en sommes convaincus, la Préfecture décidera en ne s'inspirant que de la justice et de la légalité. Qu'il nous soit cependant permis de dire qu'à notre avis les délibérations du Conseil municipal de Wattrelos des 30 novembre 1921 et 26 janvier 1922 ne seront pas approuvées et qu'il faut s'attendre à ce que MM. Lecomte et Raimbaut soient invités à rembourser les sommes qu'ils ont illégalement touchées.

Les membres de la Minorité républicaine du Conseil municipal de Wattrelos.

DEUX HABITANTES DE WATTRELOS ARRÊTÉES A WATTIGNIES-LEZ-LILLE, POUR TRAFIC D'OR. — Il y a quelque temps, la police mobile de Lille était prévenue que deux Wattrelosiennes, Mmes Clémence Fourmanoy, demeurant rue Beaurepaire, 1, et Laure Lejeune, demeurant rue du Moulin, 7, toutes deux marchandes de toiles, se livraient au trafic de l'or.

M. Liger, commissaire de la brigade de police mobile lilloise, accompagné de deux inspecteurs, partit en campagne et ces jours-ci, il mettait les deux Wattrelosiennes en état d'arrestation, alors qu'elles se trouvaient à Wattignies-lez-Lille.

Amenées à Lille, les inculpées ont été, après interrogatoire, écrouées à la maison d'arrêt. M. Glorian, juge d'instruction, saisi de l'affaire ordonna des perquisitions.

En effet, lundi, M. Liger et deux inspecteurs descendirent à Wattrelos et perquisitionnèrent au domicile de Mmes Fourmanoy et Lejeune.

MM. Fourmanoy et Lejeune furent interrogés par M. Liger. Les perquisitions jusqu'ici n'ont donné aucun résultat.

LE BANQUET ANNUEL DES VETERANS DE 1870-71. — Les Anciens militaires de 1870-71 étaient réunis dimanche, à 14 h., en leur local, pour leur banquet traditionnel.

On remarquait à la table d'honneur: MM. Leclercq-Motte, président d'honneur; Haustrate, vice-président; Lemand, président; Colsenet, commissaire de police; Houssier, maréchal des logis, chef de gendarmerie; Lombard, représentant la section des mutilés; Mekin, représentant la Section des anciens combattants; Paul Debeurme, président de la « Gauloise »; Clément Dubus, directeur de la Musique municipale, etc.

Au dessert, MM. Leclercq-Motte et Lallemand portèrent des toasts vibrants de patriotisme.

Le banquet se termina joyeusement par des chansons pleines de verve.

LES FUNERAILLES DE SOLDATS WATTRELOSIENS. — Lundi sont arrivés en gare de Wattrelos quatre corps de soldats morts pour la France.

Ce sont ceux de MM. Jules Coucke, du 169e R.I., dont la famille demeure rue du Breuil, 32; Alfred Demeyere, du 8e génie, dont la famille demeure rue des Arts, 13; Albert Duvillers, dont la famille demeure 32 bis, rue de Leers, et Paul Lefebvre, du 37e R.I., dont la famille demeure, 10, rue de Lorraine.

M. Briffaut, maire, assistait à la réception des corps.

Les funérailles de ces braves seront célébrées jeudi prochain à 9 h. 30, en l'église Saint-Maclou.

AU BUREAU DES DOUANES DE LA HUSSARDE. — Depuis près de deux ans était installé au bureau frontière de la Hussarde, un poste d'inspecteur de police spéciale pour la surveillance des étrangers. Ce poste vient d'être provisoirement supprimé.

Assurez-vous sur la Vie
contre l'INCENDIE, contre les ACCIDENTS, à
Monsieur André PIAT
Agent Général des Cies d'Assurances L'ABEILLE
18, Rue des Lignes, Roubaix

LANNOY

NOS MORTS GLORIEUX. — Les funérailles de Gaston Lescouffe, soldat au 162e R.I., mort pour la France, à 21 ans, à Thionville, le 11 septembre 1914, et ramené du front, auront lieu mercredi 1er février, à 9 h., en l'église de Lannoy.

— **L'Union des Mutilés et Réformés** invite ses membres (section de Lys, Lannoy, Touffers) à assister aux funérailles du soldat Gaston Lescouffe, mercredi 1er février, à 9 h.

HEM

PROJET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE. — Le Conseil municipal a été appelé à discuter un projet de distribut on d'eau potable. Un rapport très complet sur la question lui a été communiqué et il a décidé, après examen, d'adhérer à la formation d'un groupement comprenant les communes d'Hem, Leers, Lys et Touffiers pour l'étude approfondie de la question.

Le crédit provisionnel représentant la quote-part de la commune dans les frais d'étude du projet fut ensuite voté.

ANNAPPES

RETOUR D'UN GLORIEUX MORT. — On annonce le prochain retour à Annappes du corps d'un enfant de la commune mort pour la Patrie, M. Paul Laloux, dont les parents habitent Grand'Rue. M. Paul Laloux, qui appartenait au 91e R. I., fut tué le 7 novembre 1917. De la classe 1913, ce brave était titulaire de la médaille militaire.

TRESSIN

BENEDICTION DE CLOCHE A TRESSIN. Dimanche dernier a eu lieu en l'église de Tressin, le baptême de la nouvelle cloche, Françoise-Marie, destinée à remplacer celle que les Allemands ont enlevée au cours de la guerre.

La grand'messe, célébrée par M. l'abbé E. Meurisse, curé de la paroisse, assisté de M. l'abbé P. Agache, curé de Très-Saint-Rédempteur, et de M. l'abbé J. Dejonckheere, professeur à l'Institut professionnel, fut chantée par la Chorale des hommes d'Hem.

Dans le chœur, on remarquait la présence de M. l'abbé Catteau et de M. l'abbé J. Tack, aumônier diocésain des Œuvres de jeunesse.

A l'Evangile, M. l'abbé J. Lesage, doyen de Cysoing et ancien curé de Tressin, dans une très belle allocution, explique le rôle de la cloche, qui est une voix de Dieu, rappelant à l'homme ses devoirs.

Après le saint sacrifice, M. le doyen Lesage, délégué par S. G. Mgr l'évêque de Lille, procéda à la bénédiction de la cloche et la fit tinter. Le parrain, M. D. Brabant, et la marraine, Mlle Fourmestraux, qui avaient pris place dans le chœur, firent aussi sonner leur filleule, puis distribuèrent à l'assistance les dragées de ce baptême attendu depuis si longtemps à Tressin.

Félicitons le vénéré curé de Tressin d'avoir si tôt après son arrivée dans cette paroisse, réussi à remettre complètement en état son église particulièrement éprouvée par la guerre.

ACCIDENT DE TRAVAIL. — M. Pierre Delcourt, journalier demeurant à Forest, et travaillant pour le compte de M. Dubois, entrepreneur, s'est fait un effort musculaire en portant un sac de blé. Dix jours de repos sans complications.

ASCQ

UNE ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO est ouverte en vue de l'aliénation d'une parcelle de terrain appartenant au Bureau de bienfaisance. Les pièces relatives à cette enquête sont déposées à la Mairie, du 29 janvier au 6 février.

M. René Desrousles, maire d'Annappes, nommé commissaire-enquêteur, recevra les déclarations des habitants à la Mairie d'Ascq, le 6 février, de 9 h. à midi.

TOURCOING

AUJOURD'HUI, MARDI 31 JANVIER :

Caisse d'épargne : de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 à 16 h.

Hôtel de Ville : Bureaux ouverts au public de 10 h. à midi et de 14 à 16 h.

Bibliothèque communale : de 9 h. à midi et de 14 à 18 h.

Les conférences d'Histoire de la Flandre

La conférence de samedi prochain nous sortira de ce que l'Histoire a de solennel et de sérieux. On riait chez nous autrefois et l'on chantait. Ce rire avait un son qui n'était pas celui du rire des autres provinces; ces chants déroulaient leurs mélodies qui se distinguaient des mélodies d'autres régions. M. André de Poncheville ressuscitera tout le long passé où l'âme flamande se révélait dans sa gaieté mesurée naïve, satirique volontiers, mais toujours aimable.

Quelques-unes de ces chansons du vieux temps seront dites au cours de la conférence. Elles ont été recueillies par M. Edmond Diérickx, organiste de Saint-Christophe. Le chansonnier lillois Desrousseaux en avait relaté d'autres dans son livre sur les « Mœurs et Coutumes de la Flandre ». Enfin, Tourcoing possède un continuateur des chansonniers de notre Flandre, et dans son œuvre il est de bien belles choses alertes et gaies où la bonhomie ne le cède en rien à l'observation la plus aiguë ou la plus vraie. Jules Watteeuw est un poète qui, s'il était du pays de Mistral et avait écrit le patois d'oc au lieu du patois d'oïl, aurait sa place marquée dans la phalange des félibriges. Nous ignorons, trop souvent, nos trésors.

Les Conférences d'Histoire de la Flandre ayant précisément pour but de réveiller le sentiment régionaliste, le Comité de patronage a eu la bonne fortune de décider M. Jules Watteeuw à dire samedi une ou deux de ses chansons.

Au charme incomparable que le Brontteux apportera à la réunion s'ajoutera le plaisir d'entendre interpréter nos vieilles chansons par des acteurs du Bon Théâtre. C'est encore une œuvre régionaliste que le Bon Théâtre et qui n'a pas dit son dernier mot.

Samedi, les auditeurs des Conférences apprécieront Mme Turbelin-Vanderbrigghe, du Cercle « Les XIII », Mlle Yvonne Nys et M. Lemoine, du Cercle « Talma », tous trois lauréats de nos Conservatoires de Lille et de Roubaix.

Pour cette belle soirée, les personnes non abonnées trouveront des tickets d'entrée à la Librairie, 18, rue de Tournai.

NOS MORTS GLORIEUX

Une nouvelle réception de huit corps de soldats

Lundi matin, à dix heures, les autorités locales et les groupements de sociétés patriotiques ont reçu officiellement en gare de Tourcoing, les corps de Julien Bourgeois, du 43e R.I.; Jules Despinoy, du 76e R.I.; Henri Pycke, du 79e R.I.; Aristide Dhaluin, du 17e R.I.; Emile-Louis Vermesch, du 176e d'artillerie de tranchée; Gustave Berte, pointeur au 132e R.A.L.; Achille Avet, maréchal des logis au 6e ch. à cheval, et Joseph Fontaine, maréchal des logis au 15e R.A.

Les huit corps ont été transférés à la chambre mortuaire des hospices, rue d'Havré sur un char des pompes funèbres magnifiquement décoré de tentures tricolores.

En avant du cortège marchaient les délégations d'anciens militaires avec les drapeaux de la Fédération des anciens combattants, des Vétérans des armées de terre et de mer et des Combattants de 1870. On remarquait MM. le capitaine Guéranger, président du Cercle des officiers; Louis Dewambrechies, président du Cercle des anciens sous-officiers; Georges Dervaux, président du Groupe des remplaçants; Léon Manaut, vice-président, et Emile Fouan, délégué de la Société de secours aux blessés militaires; Urbain Cauchy, secrétaire général de la Fédération des Combattants; René Bouche, délégué du Groupe de Mouvaux.

Derrière le char funèbre suivait la délégation du Conseil municipal représenté par MM. Louis Bouche, Guarin et Desbonnets.

La garde d'honneur était composée d'agents de police et de pompiers. Parmi les autorités se trouvaient aussi MM. Lenfant, commissaire central; Vigne, commissaire du 1er arrondissement; Mathieu, inspecteur de police, et Emile Leman, chef de la sûreté.

A la chambre mortuaire, M. Georges Dervaux, président du Groupe des remplaçants s'est fait l'interprète de la population tourquennoise pour saluer, en son nom, les huit braves qui ont payé de leur vie leur dévouement à la Patrie. Aux familles éplorées, il exprima l'hommage de notre douloureuse sympathie leur donnant l'assurance que le souvenir de leurs chers disparus restera toujours en honneur chez nous.

Après l'appel des noms des braves, au nom de la population il leur adressa un éternel adieu.

La foule défila alors respectueusement devant les cercueils, témoignant ainsi une fois encore de sa vive sympathie et de sa grande admiration.

— Les funérailles des soldats Julien Bourgeois, Henri Pycke, Aristide Dhaluin, Jules Despinoy, Achille Avet, Joseph Fontaine et Gustave Berte, ont eu lieu lundi à 14 h. 30, en l'église Saint-Christophe, au milieu d'une très nombreuse assistance.

La levée des corps fut faite à la chambre mortuaire des hospices par Mgr Leclercq, archiprêtre de Roubaix-Tourcoing.

Au cours du salut, Mgr Leclercq a, en termes émus, rendu hommage à la mémoire des chers disparus.

Après l'absoute qui fut donnée par Mgr le Doyen, le convoi s'est dirigé vers le cimetière du Pont de Neuville où se fit l'inhumation.

La Fête du Patriotisme et de Bienfaisance

Les séances du concours artistique

Le Comité organisateur nous communique:

Le Comité des fêtes du 14 mai, d'accord avec M. Pico, directeur de l'Hippodrome, a donné depuis quinze jours plusieurs séances instructives, permettant ainsi à nos jeunes Tourquennois de s'inspirer sur le concours d'Histoire des trois époques.

Tout le programme donné dans ce journal en a dicté les détails.

Mercredi soir, à 8 heures, et jeudi, en matinée et soirée, se donnera le dernier film cinématographique du concours : « Pour l'humanité », qui est une grande page glorieuse de cette dernière guerre.

Ce sont dans les belles plaines de l'Artois, à Vimy, que ces scènes cinématographiques ont été prises.

En dehors de ce film principal, un autre : « Dadule apprenti guerrier », le désopilant comique, apportera la note gaie.

Ce sera donc un programme de choix qui sera donné cette dernière semaine de concours. Que tous se rendent donc mercredi et jeudi, à l'Hippodrome; ce sera pour le Comité la meilleure marque d'encouragement qu'on puisse lui donner.

AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — Les bénéficiaires de l'assistance obligatoire, première partie, sont avisés qu'exceptionnellement les mandats seront distribués le jeudi 2 février, de 9 heures à 11 h. 30 et de 14 à 16 heures.

Ceux de la deuxième partie seront payés comme d'habitude, le 6 du mois.

AU CERCLE NOTRE-DAME. — Demain, mercredi, M. le chanoine Delsaux, fera exclusivement pour les hommes et jeunes gens, une conférence ayant pour titre « La résurrection de la Pologne ». Nombreuses projections.

LA SOIRÉE FAMILIALE DE L'AMICALE COLBERT. — Malgré un temps inclément, la fête de famille des Anciens Elèves de l'Institut Colbert avait attiré, dimanche, salle du Gymnase, une assistance nombreuse et choisie.

Tous les numéros portés au programme ont été exécutés à la satisfaction générale.

Au cours de la soirée, une réception toute intime fut faite en l'honneur de M. Dupin, directeur de l'Institut, et de M. Dhélin, surveillant général, tous deux promus au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Cette fête de bon goût, se termina dans la plus grande animation, par un vivat chanté en l'honneur de M. Wagnon, président de l'Amicale.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Il a été vendu aux Halles, lundi : 56 kil. de fromage, de 3.20 à 3.30 le kilo; 127 kil. de beurre, à 8.00 le kilo; 8.725 mandarines, de 0.17 à 0.21; 20 ballots d'oranges, de 15 kil. de 26 à 30 fr.; 650 oranges, de 0.22 à 0.33; 360 camemberts, de 1.15 à 1.35; 92 kil. de tomates, de 1.50 à 1.75 le kilo; 2 caisses de figues de 10 kil. à 36.00.

ABUS DE CONFIANCE. — Procès-verbal a été rédigé à la charge de Marie Demeyère, 20 ans, ouvrière textile, domiciliée à Mouscron, rue de Croix, 57, qui a escroqué une somme de 40 francs au préjudice de Mme Demeyre, née Jeanne Gaucin, cabaretière, rue de Bouvines, 57.

MUSIQUE SANS AUTORISATION. — La police a dressé contravention à M. Edouard Lemaire, cabaretier, rue de Gand, 601, pour avoir donné un concert sans autorisation dans son établissement.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez MM. Lorthiois-Leurent et fils, filateurs, rue d'Austerlitz, une soigneuse, Eugénie Hovine, 17 ans, rue Lavoisier, 3, a eu l'index droit érafilé en enlevant une barbe de peignes de son métier, 30 jours de repos. — Chez MM. Julien Flament et Cie, bonneterie, rue du Moulin-Fagot, 12, une tricoteuse, Th. Duscherder, s'est piquée au pouce gauche avec une aiguille de machine à tricoter 15 jours. — Chez M. E. Parmentier, fabricant de tapis, rue de Paris, 38, une soigneuse, Zoé Fontaine, 16 ans ½, rue du Brun-Pain, cour Ducoulombier, 4, s'est fait une entorse en butant la jambe gauche contre le bâti de son métier, 15 jours. — Chez M. Charles Six, rue du Château, 66, une bâcleuse, Madeleine Desmarchelier, 16 ans, rue des Piats, 205, s'est blessée au médius droit en nettoyant les peignes de son métier, 20 jours. — Chez MM. Tiberghien frères, rue de Paris, 94, un homme de peine, M. Florent Boussier, 44 ans, place de la Mairie, 20, à Neuville-en-Ferrain, s'est fait une entorse du pied gauche par suite d'une chute, 15 jours. — Chez M. Clarisse-Dumortier, bonnetier, rue Winoc-Chocqueel, 30, une recouteuse, Sidonie Deconinck, 17 ans ½, rue Saint-Antoine, à Mouscron, s'est coupée au bras gauche en tombant sur une vitre, 40 jours de repos. — Chez MM. Hannart frères et Motte-Marquette, filateurs, rue de Barbanne, 1, une soigneuse, Julienne Coussart, 21 ans, rue de la Martinoire, à Wattrelos, s'est coupée à la main gauche avec un couteau, qui lui avait glissé dans la main, 15 jours. — Au peignage Fouan, rue de Roubaix, 68, une peigneuse, Cécile Deboune, 21 ans, rue de Bruges, 3 à Wervelghem, a eu la main gauche écrasée en nettoyant le peigne hérisson de son métier, 3 semaines. — Chez MM. Cauillier et Delsoutte, filateurs, rue du Dragon, 15, un contremaître, M. Gérard Uricle, 50 ans, rue du Dragon, 98, a eu le médius et l'annulaire de la main gauche arrachés en changeant un pignon de marche de rendeur. Six semaines de repos.

— Chez MM. Tiberghien frères, rue de Paris, 94, un apprêteur, M. Victor Féreler, 16 ans, rue du Brun-Pain, 3, s'est fait une entorse du pied gauche en butant contre un ponton, 15 jours de repos.

VENTE AU BUREAU DES DOUANES DE RISQUONS-TOUT, le mercredi 1er février, à 14 heures, des marchandises ci-après : une voiture genre coupé, 41 kil. café torréfié, 10 kil. chocolat, 55 kil.